

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2014

Présents : BOISSARD Jean-Claude, ARNAUD Françoise, PELLETIER Lionel, REBOUILLAT Denis, BEURRIER Jacques, MRCELA Christel, CARLOT David, PERRAUD Claude, MONNOT Marie Hélène

Excusé : ROCHHIA Emmanuel

Le Conseil Municipal approuve le précédent compte rendu.

Délibération - Délégations accordées au Maire :

Monsieur le Maire propose aux conseillers de délibérer sur diverses autorisations de délégations consenties au Maire pour la durée de son mandat.

Après délibération et à l'unanimité des élus, le conseil municipal décide d'accorder différentes délégations d'usage à Mr le Maire pour la gestion communale.

Délibération - Dépenses à l'article 6232 :

Monsieur le Maire fait part aux élus de la demande du trésorier relative aux catégories de dépenses à imputer à l'article 6232 « fêtes et cérémonies ».

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal considère l'affectation des dépenses énumérées au compte 6232 dans la limite des crédits inscrits au budget.

Délibération - Remplacement borne à incendie :

Monsieur le Maire présente le devis de la Sogedo pour le remplacement de la borne à incendie située route de Sergenaux.

Après délibération et à l'unanimité des élus, le conseil municipal décide de valider le devis pour un montant de 3 713.27 € TTC.

Délibération - Commission CCID :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient d'établir une liste des 24 administrés à transmettre à la Direction des Finances Publiques pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs (12 membres choisis parmi les 24 noms).

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal valide la liste proposée.

Lorsque la Direction des Finances Publiques aura arrêté son choix, le nom des 12 membres sera communiquée lors d'un prochain conseil municipal.

Délibération - Attribution des subventions :

Monsieur le Maire demande aux élus de délibérer sur les sommes à attribuer aux différentes associations au titre des subventions pour 2014. Une somme de 500 € a été inscrite au budget 2014.

Après délibération et à l'unanimité des élus, le conseil municipal décide d'attribuer pour 2014 :

- ADMR : 200 €
- AFM (Téléthon) : 70 €
- La Croix Rouge Bletterans : 70 €

Pour un montant total de 340 €.

Mr le Maire a prévu un rendez-vous avec les agents ONF et les délégués communaux concernés le 16 mai.

Un point sur cette rencontre sera fait lors d'un prochain conseil municipal.

ONF - Affouage :

Le conseil municipal décide d'appliquer le règlement pour l'affouage non exploité.

Les lots non exploités seront redistribués pour l'affouage de l'année 2014 - 2015.

Arrêtés :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a acté sous forme d'arrêté

- l'autorisation de poursuites accordée au trésorier de Sellières lui permettant d'engager des procédures de recouvrement aux personnes redevables.
- Les délégations de signatures aux adjoints (Françoise Arnaud et Denis Rebouillat)

Informations diverses :

Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers reçus en mairie :

- Travaux de voirie : route de Sergenaux pour un montant de 36 366 € pris en charge par la Communauté de Communes Bresse Revermont
- Redevance pour occupation du domaine public par ERDF : 195 € versés à la commune
- SIDEC : mise en œuvre de la dématérialisation des documents budgétaires (460 €)
- Infos de la CGT : fermeture du centre d'exploitation de la DDT à Sellières, suite à la réforme de l'organisation territoriale du service des routes.
- La poste infos : nouveau service Cohesio. Service de lien social pour les personnes isolées, fragilisées ou à mobilité réduite.
- Syndicat de la Brenne : travaux de restauration d'entretien des déboisements des berges
- Mme Mrcela donne lecture du compte rendu de la réunion du SIVOS

Elections européennes auront lieu le 25 mai 2014.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h